

Reconnaissance de dette

Document conforme à l'article 1376 du Code civil. Pour être valable, la mention de la somme (en chiffres ET en lettres) doit être écrite de la main du débiteur, ainsi que la date et la signature.

Le débiteur (celui qui emprunte)

Nom et prénom :

Né(e) le / à :

Demeurant à :

Le créancier (celui qui prête)

Nom et prénom :

Né(e) le / à :

Demeurant à :

Reconnaissance

Je soussigné(e) [NOM DU DÉBITEUR], reconnais devoir à [NOM DU CRÉANCIER] la somme de :

Montant en chiffres (€) :

Montant en toutes lettres :

que ce dernier m'a remise ce jour à titre de prêt.

Modalités de remboursement

Date de remboursement prévue :

Modalités (en une fois / mensualités de ... €) :

Taux d'intérêt éventuel (%) :

Sans intérêt, indiquez « prêt sans intérêt ». Au-delà de 5 000 €, cette reconnaissance de dette doit être déclarée à l'administration fiscale (formulaire n° 2062).

Fait à le / /

Signature :

(Écrire de sa main : « Bon pour reconnaissance de la somme de ... euros »)